

N° 126 /PIG.3.

Objet:

Déplacement s/chefs.

Ruhengeri, le 18 Février 1947

Ruhengeri



4953

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Le s/chef MULEGO, coll. NINDA-MULERA (729 contribuables) est un mututsi atrabilaire et peu effectif. Jusqu'en 1935, il commanda le BUBERUKA Ouest, mais ne pouvant se tenir à hauteur de la situation, il fut muté au commandement de la petite province du BUKALBA, où il se révéla incapable de suivre le mouvement d'évolution imprimé aux Chefferies, notamment lors de l'organisation des tribunaux indigènes et des CAC., en conséquence, lors de la fusion du BULABA et du BUKALBA, il fut muté à nouveau, comme s/chef cette fois, au MULERA.

Depuis plusieurs années, il cherche des querelles à son chef KAMARI et ne fut d'ailleurs signalé comme sibversif par mon prédécesseur mi-1945. Depuis lors, il a continué à tenter de compromettre l'autorité de KAMARI (ayant déjà un commandement difficile), allant jusqu'à injurier les parents de son chef et à instiguer l'épouse de ce dernier à le quitter. Des observations et mises en garde sont restées sans effet.

Le s/chef KARASIRA, coll. GICUBA-BUBABURA (366 contr.), est un mututsi vaindicatif et indépendant, plus imbu d'une personnalité illusoire qu'attentif à ses devoirs. Également signalé comme tel par mon prédécesseur. Par la suite, son chef KALIMA, qui ne parvient guère à se faire obéir de lui, n'a signalé des irrégularités dans la tenue de son livre de colline, où, enquête faite sur place, des négligences graves (même N° d'acquit pour plusieurs indigènes, hommes non recensés dans le registre, etc) dans lesquelles il bénéficia du doute quant au détournement d'impôts. Nous nous sommes donc bornés à une sévère mise en garde, ne désirant pas porter atteinte à l'édifice des commandements indigènes aussi longtemps que des espoirs de redressement restaient possibles.

Les principaux griefs contre ces notables remontent à 5 ou 6 mois; ils ont d'ailleurs été signalés au RA. 1946 (page 35 pour MULEGO et page 36 bis pour KARASIRA); depuis, leurs chefs n'ont relancé plusieurs fois à leur sujet, et cette tension avec leurs subordonnés s'avère néfaste à l'intérêt général.

J'ai donc profité du passage au Rwanda (hier et aujourd'hui), pour examiner une solution adéquate; la gestion de ces s/chefs n'est pas de nature à envisager leur destitution actuellement; un déplacement paraît être une sanction suffisante.

Mais en les mutant entre eux, si MULEGO, le plus coupable, perd des contribuables (366 contre 729), par contre KARASIRA se verrait pratiquement récompensé par l'écart inverse.

Par ailleurs, les occasions de récompenser des s/chefs méritants sont rares et malaisées; je profite de celle-ci pour intercaler entre les punis un bon sous chef: MURASANDONYI, coll. GITABAGA-BUKALBA (330 contribuables) chef BIBABABA.

La combinaison suivante est donc proposée à votre ratification, ayant déjà officiellement celle du Rwanda, de MURASANDONYI et des chefs de Province intéressés:

MULEGO (729 contr.) est déplacé du MULERA au BUBABURA où il reprend le comdt. de KARASIRA (366 contr.), mutation punitive sévère.

KARASIRA (366 contr.) déplacé du BUBABURA au BUKALBA où il reprend le comdt. de MURASANDONYI (330 contr.), mutation punitive moyenne.

→ MURASANDONYI (330 contr.) est déplacé, avec son accord, du BUKALBA au MULERA, reprenant le comdt. de MULEGO (729 contr.), représentant un avantage de 10.000 frs dans ses revenus annuels.

Les mutations de trait (v. Déc. n°1 du 7-1-47) seront faites.

Je vous adresse la présente en 3 exempl.

L'Administrateur Territorial STEVENS.A.J.

à Monsieur le Résident du Rwanda, KIGALI.